



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES  
NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGE DE L'ÉCOLOGIE

Paris, le **15 MARS 2010**

**Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de  
l'Énergie, du Développement durable et de la  
Mer, en charge des Technologies vertes et des  
Négociations sur le Climat**

**La ministre de l'Enseignement supérieur et de  
la Recherche**

**La secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie**

à

Madame Hélène JACQUOT-GUIMBAL  
Directrice générale  
Laboratoire Central des Ponts et Chaussées

Référence : D10004429

Objet : rapprochement du LCPC et de l'INRETS

Copie à : - M. Guy BOURGEOIS, directeur général de l'INRETS  
- M. Yves BAMBERGER, président des conseils d'administration de  
l'INRETS et du LCPC  
- Mme Christine BENARD, présidente des conseils scientifiques de  
l'INRETS et du LCPC

Alors que le changement climatique et plus largement les enjeux du développement durable posent de nombreux défis à nos sociétés urbaines, les obligeant à repenser profondément leurs modes d'aménagement des territoires, les services et l'ingénierie associés, le Gouvernement a décidé de rapprocher le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) et l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) pour contribuer à relever ces défis en formant un nouvel établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) couvrant les champs de la mobilité et de la construction.

Le LCPC et l'INRETS sont deux organismes de recherche qui ont su démontrer au cours de leurs contrats quadriennaux 2006-2009 leur capacité d'adaptation au nouvel environnement de la recherche publique et assurer leur développement. Ils occupent l'un et l'autre, chacun dans leurs spécialités, une des premières places en Europe.

Ce regroupement répond en toute priorité à la volonté commune de nos deux ministères et des établissements de mieux traiter les sujets de recherche qui sont au croisement des compétences du LCPC et de l'INRETS, qui prennent de plus en plus d'importance dans les agendas stratégiques de recherche nationaux et européens, et sur lesquels la France risque de se trouver en position de faiblesse si elle ne réagit pas à temps :

- l'optimisation de l'exploitation des réseaux routiers, en intégrant les préoccupations des économies d'énergie à celles de sécurité routière, sujet qui a déjà été exploré par des laboratoires communs aux deux établissements, et pour lequel, par exemple, le couplage des capacités d'instrumentation du LCPC et de modélisation du trafic de l'INRETS serait particulièrement pertinent ;
- la conception des réseaux routiers du futur, couplant véhicules communicants et infrastructures communicantes, ainsi que le développement de démonstrateurs pré industriels ;
- l'exploitation, la maintenance et la sécurité des réseaux ferroviaires, pour lesquels la recherche publique doit renforcer ses compétences au moment de l'ouverture européenne des marchés ferroviaires ;
- les questions environnementales liées aux infrastructures et à leur exploitation (bruit, pollution de l'air, pollution de l'eau, notamment).

Cette proximité des sujets de recherche des deux établissements a conduit à ce que ceux-ci partagent le même président de conseil d'administration et le même président de conseil scientifique.

Le regroupement des deux organismes permettra aussi de :

- gérer au mieux les compétences critiques de haut niveau, en mettant en commun les politiques et les outils qui ont fait leurs preuves dans l'un ou l'autre des instituts (la valorisation et la propriété industrielle, la politique qualité, les relations internationales, la gestion des connaissances et des compétences) ;
- renforcer les positions françaises sur les scènes européenne et internationale, alors que des regroupements similaires existent déjà dans un grand nombre de pays européens, et que la tendance générale est au rapprochement des recherches sur les infrastructures et des recherches sur leur utilisation optimale ;
- mieux tirer profit des dynamiques régionales affirmées en France :
  - l'approfondissement, à Marne-la-Vallée, en relation avec les autres partenaires du MEEDDM, l'Université Paris Est et le pôle Advancity, de la dynamique du « pôle scientifique et technique Paris-Est » ;
  - l'approfondissement parallèle, à Lyon, en relation avec les autres partenaires du MEEDDM, l'université de Lyon et le pôle LUTB, de la dynamique du « pôle scientifique et technique Rhône-Alpes » également à l'œuvre sous l'impulsion de l'INRETS ;
  - le développement de synergies nouvelles sur la base des opportunités existant dans d'autres régions, en relation avec l'existence de pôles de compétitivité et l'émergence de pôles d'excellence ;
  - le développement d'une politique de mutualisation des moyens d'essais : en effet, l'INRETS et le LCPC disposent chacun d'importants moyens d'essais qui ont vocation, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité, à être mutualisés ;
- améliorer la performance de la gestion de l'ensemble en réalisant des économies d'échelle.

Nous avons décidé de vous confier la mission de préfiguration de ce nouvel établissement public. En effet, l'expérience que vous avez acquise, notamment dans le domaine scientifique et technique, dans le domaine des transports et celui de l'environnement ainsi que dans la gestion des ressources humaines, les qualités dont vous avez fait preuve au cours de votre carrière, indiquent que vous saurez mener à bien cette mission.

Vous y associerez très étroitement M. Guy Bourgeois, directeur général de l'INRETS, dont le mandat vient d'être renouvelé pour préparer à l'INRETS avec vous ce rapprochement. Sa longue expérience et son vaste réseau de partenaires nationaux et internationaux vous seront très précieux.

Cette mission de préfiguration aura pour objet de mener la concertation sur le projet et de préparer les décisions que la future direction générale de l'établissement devra mettre en œuvre, dès la création de celui-ci, pour qu'il soit immédiatement opérationnel. Ce travail de préfiguration a vocation à nourrir le projet de décret en Conseil d'Etat que préparent nos services pour créer ce nouvel établissement public.

Vous associerez M. Yves BAMBERGER, président des conseils d'administration du LCPC et de l'INRETS, et Mme Christine BENARD, présidente des deux conseils scientifiques, à la réflexion sur les nouvelles instances de gouvernance. Dans le respect des compétences respectives des conseils, leurs présidents vous apporteront leur soutien et recueilleront les avis nécessaires pour le bon déroulement de votre mission.

Vous nous proposerez des modalités d'organisation en mode «projet» permettant de structurer la démarche que vous mettrez en place pour mener à bien cette mission et la rendre lisible pour l'ensemble des parties.

Vous consulterez l'ensemble des parties intéressées (bénéficiaires et partenaires, notamment au travers des organismes représentés aux deux conseils d'administration, personnels) afin de recueillir leurs principales attentes au regard des conditions à remplir pour constituer ce nouvel établissement public. Vous veillerez tout particulièrement à informer et associer le personnel des deux établissements tout au long du processus en veillant à répondre, avec l'appui des ministères de tutelle, à leurs questions. Il est en effet essentiel que les personnels, dont les compétences et l'expérience constituent la richesse principale des deux établissements, puissent vous faire part de leurs avis sur la mise en œuvre effective de ce rapprochement.

En accord avec le président des conseils d'administration du LCPC et de l'INRETS, vous tiendrez régulièrement informées ces instances de l'état d'avancement de votre mission.

Vous veillerez aux conditions de mise en œuvre, dans le cadre du nouvel établissement, des contrats d'objectifs en cours d'élaboration entre l'Etat et le LCPC d'une part, et entre l'Etat et l'INRETS d'autre part, dans lesquels les synergies entre les deux établissements seront mises en valeur, qui seront signés au cours du premier semestre 2010 et mis en exécution dans l'attente d'un contrat pour le nouvel ensemble.

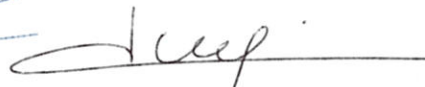
Vous nous proposerez plusieurs dénominations pour ce nouvel établissement, ces propositions pouvant avantageusement faire l'objet d'une consultation interne aux deux organismes.

Votre mission durera jusqu'à la mise en place effective du nouvel établissement public. Vous nous rendrez, pour le 1er mai 2010, un premier rapport qui rendra compte de l'état des discussions avec l'ensemble des parties prenantes. Vous nous proposerez alors le calendrier qui vous paraîtra le plus adapté. Votre objectif est de mettre en place les nouvelles structures de gouvernance à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, étant entendu qu'il appartiendra à ces structures d'organiser dans la sérénité les rapprochements que vous aurez identifiés.

Pendant cette période, il vous revient, en tant que directrice générale du LCPC, de même qu'il revient à M. Guy BOURGEOIS, directeur général de l'INRETS, d'assurer le fonctionnement normal des deux établissements selon les règles en vigueur. Il vous appartient notamment, à l'un et à l'autre, de finaliser avant la fin du premier semestre 2010, les contrats d'objectifs 2010-2013, dont la préparation est maintenant très avancée.

Nous vous demandons de travailler en lien avec les directions de nos ministères qui vous apporteront leur soutien en tant que de besoin, en premier lieu la direction de la recherche et de l'innovation du MEEDDM et la direction générale de la recherche et de l'innovation du MESR

  
Jean-Louis BORLOO

  
Chantal JOUANNO

  
Valérie PECRESSE

## Copie

- DGRI (MESR)
- CGDD (MEEDDM)
- SG (MEEDDM)
- DRI (MEEDDM)



Présent  
pour  
l'avenir

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)